

BTK SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2026

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 MARS 2026

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société BTK SICAV pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 Mars 2026, tels qu'annexés au présent rapport.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société BTK SICAV, comprenant le bilan au 31 Mars 2026, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société BTK SICAV arrêtés au 31 Mars 2026, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- ✓ Les actifs de la BTK SICAV, s'élevant au 31 Mars 2026 à 167 648 965 dinars, sont composés à concurrence d'un montant de 91 126 586 dinars, soit 54,36% de valeurs mobilières et de 76 519 849 dinars, soit 45,64% de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux égaux à 80% et 20%.
- ✓ Les emplois de la BTK SICAV sous forme valeurs mobilières admises à la cote en bourse, ou actions ou parts d'OPCVM, d'emprunts obligataires et de BTA s'élèvent au 31 Mars 2026 à 68 172 769 dinars,

soit 40,66% du total des actifs. Cette proportion n'est pas conforme aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit un taux minimum de 50%.

- ✓ Les emplois en titres émis par la BTK LEASING représente 11,23% de l'actif total au 31 Mars 2026, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ces points.

Tunis, le 29 Avril 2026

Le Commissaire Aux Comptes :

**La Générale d'Audit et Conseil – GAC
Membre de MGI Worldwide**

Selma LANGAR

BILAN
Arrêté au 31/03/2026
(Unité : En Dinars)

	Notes	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3.1	68 172 769,446	35 060 523,985	57 342 504,281
a - Actions et Valeurs assimilées		7 937 567,647	3 549 355,372	8 984 425,331
b - Obligations et Valeurs assimilées		60 235 201,799	31 511 168,613	48 358 078,950
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	3.3	99 473 666,263	37 854 583,679	65 669 516,957
a - Placements monétaires		89 493 704,861	21 510 252,804	60 602 717,912
b - Disponibilités		9 979 961,402	16 344 330,875	5 066 799,045
AC 3 - Créances d'exploitation		2 529,620	52,360	52,360
Autres débiteurs		2 529,620	52,360	52,360
TOTAL ACTIF		167 648 965,329	72 915 160,024	123 012 073,598
<u>PASSIF</u>				
PA1- OPERATEURS CREDITEURS	3.5	345 341,909	154 232,968	309 659,488
PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS	3.5	50 573,627	42 086,998	42 540,873
TOTAL PASSIF		395 915,536	196 319,966	352 200,361
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3.7	129 614 206,047	59 538 108,174	96 290 334,889
CP2- SOMMES CAPITALISABLES	3.8	37 638 843,746	13 180 731,884	26 369 538,348
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		35 447 386,299	12 021 564,533	19 350 359,156
Sommes capitalisables de la période		2 191 457,45	1 156 167,351	7 019 179,192
ACTIF NET		167 253 049,793	72 718 840,058	122 659 873,237
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		167 648 965,329	72 915 160,024	123 012 073,598

ETAT DE RESULTAT

De la période du 01 Janvier au 31 Mars 2026

(Unité : en Dinars)

Notes		Du 01/01/2026 au 31/03/2026	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Du 01/01/2025 au 31/12/2025
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3.2	1 010 127,828	589 853,324	2 851 365,853
a - Dividendes		0,000	0,000	58 384,530
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		1 010 127,828	589 853,324	2 792 981,323
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3.4	1 320 966,020	637 846,211	4 100 302,005
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 331 093,848	1 227 699,535	6 951 667,858
CH1- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	3.6	-345 232,086	-154 123,209	-964 851,289
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 985 861,762	1 073 576,326	5 986 816,569
PR3- AUTRES PRODUITS		0,000	0,000	0,000
CH3-AUTRES CHARGES	3.6	-47 796,143	-24 968,303	-141 820,445
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 938 065,619	1 048 608,023	5 844 996,124
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>	3.8	253 391,828	110 559,328	1 174 183,068
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		2 191 457,447	1 159 167,351	7 019 179,192
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-253 391,828	-110 559,328	-1 174 183,068
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-221 719,030	50 542,658	237 701,853
* +/- values réalisées sur cession des titres		375 240,181	21 533,021	293 535,371
* Frais de négociation des titres		-621,464	0,000	0,000
RESULTAT NET DE LA PERIODE		2 090 965,306	1 120 683,702	6 376 233,348

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
De la période du 01 Janvier au 31 Mars 2026

(Unité : en Dinars)

	Du 01/01/2026 au 31/03/2026	DU 01/01/2025 AU 31/03/2025	DU 01/01/2025 AU 31/12/2025
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>			
a - Résultat d'exploitation	1 938 065,619	1 048 608,023	5 844 996,124
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	-221 719,030	50 542,658	237 701,853
c - +/- values réalisées sur cession de titres	375 240,181	21 533,021	293 535,371
d - Frais de négociation de titres	-621,464	0,000	0,000
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	0,000	0,000	0,000
<u>AN 3 - Transactions sur le capital</u>	42 502 211,250	11 609 603,420	56 295 086,953
a – Souscriptions	71 331 113,698	22 349 463,556	107 735 478,187
* Capital	55 561 390,964	19 126 054,336	86 997 568,801
* Régularisation des sommes non distribuables	44 073,715	-709 285,989	178 365,892
* Régularisation des sommes capitalisables	15 725 649,019	3 932 695,209	20 559 543,494
b – Rachats	-28 828 902,448	-10 739 860,136	-51 440 391,234
* Capital	-22 412 883,282	-9 098 630,043	-41 190 303,154
* Régularisation des sommes non distribuables	-21 609,926	248 243,455	-126 184,610
* Régularisation des sommes capitalisables	-6 394 409,240	-1 889 473,548	-10 123 903,470
VARIATION DE L'ACTIF NET	44 593 176,556	12 730 287,122	62 671 320,301
<u>AN 4 - Actif Net</u>			
a - En début de période	122 659 873,237	59 988 552,936	59 988 552,936
b - En fin de période	167 253 049,793	72 718 840,058	122 659 873,237
<u>AN 5 - Nombre de parts</u>			
a - En début de période	913 070	476 057	476 057
b - En fin de période	1 227 399	567 252	913 070
VALEUR LIQUIDATIVE	136,266	128,195	134,338
AN 6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,821%	7,03%	6,61%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 31 Mars 2026
(Unité en Dinars Tunisiens)

1- CREATION ET ACTIVITE

« BTK SICAV » initialement dénommée « Univers Obligations SICAV » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM de capitalisation, régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000. BTK SICAV, a obtenu l'agrément du CMF n°01-2022 du 24 février 2022 pour le changement de sa dénomination ».

Suivant procès-verbal, enregistré en date du 31 mars 2022 à la Recette des Finances –Rue Ghandi–Tunis et dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 24 mai 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire de « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV », tenue en date du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination sociale de la SICAV de « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » en « BTK SICAV » et de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société « BTK Conseil ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

2- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Mars 2026 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/03/2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société BTK SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société BTK SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET2032 ».

2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.4. Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026 à **68 172 769,446 dinars** contre **35 060 523,985 dinars** au 31/03/2025 et se détaille ainsi :

Obligations de sociétés

Code ISIN	Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% de l'actif net
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA	5000	300 000,000	309 596,000	0,185
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TF	5000	300 000,000	310 044,000	0,185
TNQK7QIECB53	AMEN BANK SUB 2025-2	30000	3 000 000,000	3 076 584,000	1,839
TNQXCLYWABG2	AMEN BANK SUB 2026-1	10000	1 000 000,000	1 000 984,000	0,598
TN0003600509	ATB 2007/1 C D TMM+2%	8000	224 000,000	238 432,000	0,143
TN0003600582	ATB SUB 2009 B LB2 TF	10000	266 300,000	277 180,000	0,166
TN0PID0RGAE6	BH BANK SUB 2021-2 TF	5000	300 000,000	309 812,000	0,185
TN0PID0RGAE6	BH BANK SUB 2021-2 TF	9000	540 000,000	557 661,600	0,333
TN0001300623	BTE 2011 09022032 6.25	5000	150 000,000	151 048,000	0,090
TN0001300623	BTE 2011 09022032 6.25	5000	150 000,000	151 048,000	0,090
TN3Z8BRRN997	BTK 2024-1	4000	320 000,000	325 302,400	0,194
TN4ZLSBTX4X7	BTK 2025-1 CA TF	14800	1 480 000,000	1 498 103,360	0,896
TN8S19HHK9U6	BTK 2025-2 CB TV	22200	2 220 000,000	2 247 314,880	1,344
TN1T1YC5F1E6	BTK LEASING SUB 2025-1 CA	18200	1 820 000,000	1 893 498,880	1,132
TNTFJ0AWNBP7	BTK LEASING SUB 2025-1 CB	15000	1 500 000,000	1 562 508,000	0,934
TN1T3HF5RKK6	BTK LEASING SUB 2026-1 CB	38000	3 800 000,000	3 811 491,200	2,279
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1 TF 10.55%	5000	300 000,000	320 048,000	0,191
TNWYE1PN6WF5	E O ATL 2023-2	5000	500 000,000	519 948,000	0,311
TNIKWGWIVBC	E O ATL 2024-1	10000	800 000,000	858 456,000	0,513
TNHOASGSR955	E O ATL 2025-1	16000	1 600 000,000	1 672 755,200	1,000
TN7XUIXDVQY8	E O ATL 2025-2	8000	800 000,000	803 532,800	0,480
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1	20000	1 600 000,000	1 695 056,000	1,013
TN632S5VO835	ENDA TAMWEEL 2025-1	20000	2 000 000,000	2 126 688,000	1,272
TNL7VQZVHR54	HL 2023-01 TF	10000	400 000,000	400 472,000	0,239
TNAQSF8ZD1W1	HL 2024-1 CA TF	10000	800 000,000	863 792,000	0,516
TN1PFTZ4HEM1	HL 2025-1 CA TF	20000	2 000 000,000	2 151 120,000	1,286
TNRVE5COXCO6	TAYSIR 2026-1 TV	30000	3 000 000,000	3 031 483,213	1,813
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF 10.55%	5000	300 000,000	323 516,000	0,193
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2 TF 10.70%	10000	600 000,000	611 680,000	0,366
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-2 TF 10.5%	5000	400 000,000	418 044,000	0,250
TNQ8KNUQO9D7	TLF 2025-1 TF 10%	15000	1 500 000,000	1 608 168,000	0,962
TN8S8S99B8S7	UBCI SUB 2025-1 CC TF	30000	3 000 000,000	3 087 768,000	1,846
TNTWU2KQRW5	UBCI SUB 2025-2 CA TF	20000	2 000 000,000	2 030 320,000	1,214
	Total		38 970 300,000	40 243 455,533	24,061

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Code ISIN	Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Cout d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% de l'actif net
TNYZO6UGUZ33	EMP NAT 2021 T3 CB TF	50000	5 000 000,00	5 130 200,000	3,067
TNYZO6UGUZ33	EMP NAT 2021 T3 CB TF	50	5 000,00	5 130,193	0,003
TNYZO6UGUZ33	EMP NAT 2021 T3 CB TF	4000	400 000,00	410 415,381	0,245
TN5QHXZ8T348	EMP NAT 2021 T3 CB TV	20000	2 000 000,00	2 059 184,000	1,231
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT 2022 T2 CB TF	35000	2 800 000,00	2 965 844,000	1,773
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1 CB TV	5000	400 000,00	403 468,000	0,241
TNCR2TMAK1K8	EMP NAT 2023 T2 CB TF	350	34 650,00	37 099,892	0,022
TNMCPXLL1EE2	EMP NAT 2023 T4 CB TV	20000	2 000 000,00	2 045 968,000	1,223
TNBSXXEKBF8	EMP NAT 2023 T4 CC TF	20000	2 000 000,00	2 049 728,000	1,226
TN85T11TIY25	EMP NAT 2024 T1 CC TV	20000	2 000 000,00	2 018 128,000	1,207
TN5WI26K4ER0	EMP NAT 2024 T2 CC TF	20000	2 000 000,00	2 140 016,000	1,280
TNPDPODY2398	EMP NAT 2024 T3 CC TF	5000	500 000,00	521 592,000	0,312
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT 2024 T4 CC TF	2000	200 000,00	204 972,80	0,123
	Total	201 400	19 339 650,000	19 991 746,266	11,953

Portefeuille Titres

Code ISIN	Titres des OPCVM	Nombre de titres	Cout d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% de l'actif net
TNR7VU6134G3	AFC AMANETT SICAV	42 020	4 417 166,688	4 623 208,480	2,764
TN61WGD6L6QD5	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	22 785	2 509 493,603	2 651 262,600	1,585
TN2Z940GC8H0	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	6 027	635 733,987	663 096,567	0,396
	Total	70 832	7 562 394,278	7 937 567,647	4,746

Les entrées en portefeuille-titres du 01/01/2026 au 31/03/2026

Désignation	Date	Quantité	Coût d'acquisition
Obligations des Sociétés		119 050	11 905 000,000
ACHAT OBLIGATION 14800 BTK 2025-1 CA TF	06/01/2026	14800	1 480 000,000
ACHAT OBLIGATION 22200 BTK 2025-2 CB TV	06/01/2026	22200	2 220 000,000
ACHAT OBLIGATION 30000 TAYSIR 2026-1 TV	11/02/2026	30000	3 000 000,000
ACHAT OBLIGATION 38000 BTK LEASING SUB	17/02/2026	38000	3 800 000,000
ACHAT OBLIGATION 50 EMP NAT 2021 T3 CB TF	12/03/2026	50	5 000,000
ACHAT OBLIGATION 10000 AMEN BANK SUB 2026-	23/03/2026	10000	1 000 000,000
ACHAT OBLIGATION 4000 EMP NAT 2021 T3 CB TF	24/03/2026	4000	400 000,000
TOTAL		119 050	11 905 000,000

Les sorties du portefeuille-titres du 01/01/2026 au 31/03/2026

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Prix de cession /remboursement	Plus ou moins values réalisée
Obligations des sociétés		630 000,000	630 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10 000TLF 2023-2	08/01/2026	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 4000 BTK 2024-1	15/01/2026	80 000,000	80 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011	09/02/2026	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011	09/02/2026	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 EMP NAT 2023	17/02/2026	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 HL 2023-01 TF	27/03/2026	200 000,000	200 000,000	0,000
Titres des OPCVM		1 150 129,723	1 200 372,858	50 243,135
VENTE TITRE 4578 AFC AMANETT	17/02/2026	481 242,006	500 164,812	18 922,806
VENTE TITRE 4338 FCP LEPTIS	18/02/2026	477 778,506	500 184,414	22 405,908
VENTE TITRE 1818 AFC AMANETT	31/03/2026	191 109,211	200 023,632	8 914,421
TOTAL		1 780 129,723	1 830 372,858	50 243,135

3.2. Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1 010 127,828** dinars pour la période du 1^{er} janvier au 31 Mars 2026 et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	Du 01/01/2026 au 31/03/2026	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Du 01/01/2025 au 31/12/2025
Dividendes			
- Titres OPCVM	-	-	58 384,530
Revenus des obligations			
- Intérêts	1 010 127,828	589 853,324	2 792 981,323
Revenus des titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier			
- Intérêts	-	-	-
TOTAL	1 010 127,828	589 853,324	2 851 365,853

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités :

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au 31/03/2026 à **99 473 666,263** dinars et se détaillent comme suit :

Les placements monétaires

Code ISIN	Désignation du titre	Emetteur	Cout d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% de L'Actif
	Certificats de dépôt		22 547 247,769	22 953 816,592	13,724
TNBWOIG0BBR0	CDP AMEN BANK 60J-7.60%	AMEN BANK	989 993,417	995 997,367	0,596
TNF42ZIP9707	CDP AMEN BANK 70J-7.6%	AMEN BANK	988 349,940	994 341,399	0,595
TNWFAFI5HYZ4	CDP AMEN BANK 80J-7.65%	AMEN BANK	986 627,335	992 645,034	0,593
TNLUQUE1STF3	CDP AMEN BANK 90J-7.65%	AMEN BANK	984 987,121	990 992,272	0,593
TNWR1200MRK7	CDP BNA 70J-02/04/2026	BNA	1 976 277,031	1 999 661,101	1,196
TNZDYUSZI1T2	CDP BNA BANK 100J-8.24%	BNA	3 437 345,210	3 437 971,758	2,056
TNIPM4VG0575	CDP BTK LEASIN 360J 9.7%	BTK LEASING	1 858 523,245	1 981 529,423	1,185
TNJ07OGYDD71	CDP BTK LEASIN 360J-21/05	BTK LEASING	929 261,623	990 175,225	0,592
TNJJTLMPX85	CDP BTK LEASING 360J	BTK LEASING	2 791 780,822	2 954 885,845	1,767
TNSCZX6SO0N0	CDP BTK LEASING360J-25/03	BTK LEASING	5 634 589,800	5 636 619,857	3,370
TNERY2WB4748	CDP BTL 90J-02/06/2026	BTL	1 969 512,225	1 978 997,311	1,183
	Créances sur opérations de pension livrées		13 997 389,489	14 120 256,706	8,442
TN0008000747	PENS LIVREE AMEN BANK	AMEN BANK	1 999 086,629	2 011 003,407	1,202
TNQE VW1AZTU8	PENS LIVREE BNA 62JS	BNA	4 999 183,497	5 058 548,801	3,024
TN2781ZB9E10	PENS LIVREE BTL 337 JS	BTL	5 000 000,000	5 022 886,111	3,003
TNQE VW1AZTU8	PENS LIVREE BNA 69JS 7.49%	BNA	1 999 119,363	2 027 818,387	1,212
	Placements à terme		52 000 000,000	52 419 631,562	31,342
	PLT BTK 120 JS 8.79%	BTK	9 000 000,000	9 111 199,562	5,448
	PLT BTK 15 MD 90JS	BTK	15 000 000,000	15 013 380,822	8,976
	PLT BTK 3MD TMM+1.16%	BTK	3 000 000,000	3 008 038,356	1,798
	PLT BTK 5MD 90 JS 060226	BTK	5 000 000,000	5 049 058,630	3,019
	PLT BTK 5MD TV 90JS	BTK	5 000 000,000	5 075 950,685	3,035
	PLT BTK 90 JS TV 8.74%	BTK	10 000 000,000	10 142 676,164	6,064
	PLT BTK 120JS TV 8.09%	BTK	3 000 000,000	3 011 170,850	1,800
	PLT BTK TV TMM+1.1%	BTK	2 000 000,000	2 008 156,493	1,201
	Total des placements monétaires		88 544 637,258	89 493 704,860	53,508

Les disponibilités

Disponibilités	31/03/2026	% de l'actif
Avoirs en banque	9 973 120,901	5,961
Intérêts courus sur comptes bancaires	6 840,501	0,004
Total des disponibilités	9 979 961,402	5,965

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du 01/01/2026 au 31/03/2026 s'élèvent à **1 320 966,020** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	Du 01/01/2026 au 31/03/2026	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Du 01/01/2025 au 31/12/2025
Rémunération du compte de dépôt	25 471,317	4 039,915	39 658,570
Revenus des Certificats de Dépôt	249 427,302	33 585,543	2 138 503,983
Revenus des Placements à terme	1 046 067,401	600 220,753	1 922 139,452
TOTAL	1 320 966,020	637 846,211	4 100 302,005

3.5. Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au 31/03/2026 à **395 915,536** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Opérateurs Créditeurs	345 341,909	154 232,968	309 659,488
Gestionnaire	344 351,796	153 242,920	305 979,665
Dépositaire	990,113	990,048	3 679,823
Autres Créditeurs Divers	50 573,627	42 086,998	42 540,873
Commissaire aux comptes	19 951,601	19 448,371	16 306,421
Etat Impôts et Taxes	2 208,258	1 104,554	1 742,604
Conseil du Marché Financier	13 337,428	5 783,798	10 707,374
Contribution Sociale de Solidarité	61,745	90,727	368,202
Publications diverses	8 655,191	6 186,802	6 604,181
Dividendes à payer	6 359,404	9 472,746	6 812,091
TOTAL	395 915,536	196 319,966	352 200,361

3.6. Notes sur les charges :

Nature des charges	Du 01/01/2026 au 31/03/2026	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Du 01/01/2025 au 31/12/2025
Charges de gestion des placements	345 232,086	154 123,209	964 851,289
Commission de gestion	344 351,796	153 242,919	961 281,224
Commission de dépôt	880,290	880,290	3 570,065
Autres Charges	47 796,143	24 968,303	141 820,445
Honoraires du commissaire aux comptes	3 645,180	3 645,180	14 783,230
Redevances CMF sur les OPCVM	36 170,552	16 096,543	100 972,317
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	5 803,571	3 067,022	17 359,239
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	2 051,010	2 051,010	8 317,985
Frais Bancaires	32,287	17,738	19,389
Contribution Sociale de Solidarité	93,543	90,810	368,285
TOTAL	393 028,229	179 091,512	1 106 671,734

3.7. Notes sur le capital :

Les mouvements sur le capital pour la période du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2026 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2025	
Montant	96 290 334,889
Nombre de titres	913 070
Nombre d'actionnaires	667
Souscriptions réalisées	
	55 605 464,679
Montant	55 561 390,964
Régularisation des sommes non distribuables	44 073,715
Nombre de titres émis	526 858
Nombre d'actionnaires nouveaux	72
Rachats effectués	
	-22 434 493,208
Montant	-22 412 883,282
Régularisation des sommes non distribuables	-21 609,926
Nombre de titres rachetés	-212 529
Nombre d'actionnaires sortants	-51,000
Capital au 31/03/2026	
	129 614 206,047
Montant	129 438 842,571
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	375 240,181
Variation des Plus ou moins-values potentielles sur titres	-221 719,030
Frais de négociation de titres	-621,464
Régularisation des sommes non distribuables	22 463,789
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	0,000
Modification comptable	0,000
Nombre de titres	1 227 399
Nombre d'actionnaires	688

3.8. Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent aux résultats capitalisables de la période et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	Du 01/01/2026 au 31/03/2026	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Du 01/01/2025 au 31/12/2025
Résultats distribuables de la période	1 938 065,619	1 048 608,023	5 844 996,124
Régularisations de la période	253 391,828	110 559,328	1 174 183,068
Sommes distribuables de la période	2 191 457,447	1 159 167,351	7 019 179,192
Sommes distribuables des exercices antérieurs	35 447 386,299	12 021 564,533	19 350 359,156
Sommes distribuables	37 638 843,746	13 180 731,884	26 369 538,348

4. Autres informations

4.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société BTK SICAV est confiée à la BTK Conseil Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,8% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.2. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société BTK SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- De la conservation des titres de la société BTK SICAV.
- De l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société BTK SICAV.

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de la BTK SICAV. Les frais pris en charge au titre du premier trimestre 2026 sont de 3 726,184 dinars TTC.

4.4 Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur BTK SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par BTK SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.5. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- La TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- Les droits de timbres.

4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.